 Formation financée par La Région des Pays de la Loire	<b>Institut de Formation en Soins Infirmiers</b>		<b>Référence : IFSI - CDI</b>
		<b>REGLEMENT MISE A JOUR : JUN 21</b>	<b>REGLEMENT INTERIEUR CDI – IFSI CHM LE MANS</b>	

<b>Services destinataires</b>	Direction – CDI
<b>Fonctions concernées</b>	Documentalistes – Utilisateurs du CDI

### **RECOMMANDATIONS :**

Je vous invite à éteindre vos portables et à adopter un comportement adapté à un Centre de Documentation, où le silence et le calme sont de rigueur.

Il est interdit d'apporter de la nourriture et des boissons.

### **DOCUMENTALISTE :**

Elise LEROY : [eleroy@ch-lemans.fr](mailto:eleroy@ch-lemans.fr), poste 33234  
 Secrétariat : 02 43 43 43 30

### **OUVERTURE :**

Le CDI est ouvert du lundi au vendredi sans interruption le midi.

Les horaires, les fermetures et les modifications sont affichés à l'entrée du CDI et consultables sur le portail internet « CDI IFSI-IFAS Le Mans – La Flèche »

### **PUBLIC :**

- Etudiants .es infirmiers.res de l'IFSI – IFAS du CH du Mans et du Pôle Santé Sarthe Loir
- Elèves Aides-Soignants .et de l'IFSI – IFAS du CH du Mans et du Pôle Santé Sarthe Loir
- Equipe pédagogique, administrative de IFSI – IFAS du CH du Mans du Pôle Santé Sarthe Loir
- Personnels du Centre Hospitalier de IFSI – IFAS du CH du Mans et du Pôle Santé Sarthe Loir
- Etudiants cadre en stage dans l'établissement

### **CONSULTATION SUR PLACE :**



- Mémoires étudiants
- Livres à rectangle rouge (mention : ne sort pas de la bibliothèque, exclu du prêt ou encore consultation sur place)
- Usuels, dictionnaires, Vidal...

### **FONCTIONNEMENT :**

Le CDI est en accès libre, c'est à dire que l'utilisateur cherche directement dans les rayons les ouvrages ou exemplaires de revue. Les documents consultés doivent être remis correctement à leur place, classés par thème et par côte.

N'oubliez pas que vous êtes susceptible de les réutiliser et que vous n'êtes pas les seuls à en avoir besoin. Si vous avez un doute sur leur emplacement, n'hésitez pas à demander à la documentaliste.

**UN DOCUMENT MAL RANGE EST UN DOCUMENT PERDU.**

	 Formation financée par La Région des Pays de la Loire	<b>Institut de Formation en Soins Infirmiers</b>		<b>Référence : IFSI -CDI</b>
		<b>REGLEMENT MISE A JOUR : JUN 21</b>	<b>REGLEMENT INTERIEUR CDI – IFSI CHM LE MANS</b>	<b>Page : 2/4</b>

## **CONSULTATION DU PORTAIL DOCUMENTAIRE DES CDI DE L'IFSI DU MANS ET DU PSSL DE LA FLECHE:**

Le Portail « CDI IFSI-IFAS Le Mans – La Flèche » permet de faire vos recherches. Il référence environ 23000 notices (livres, articles de revue). Il est commun au CDI de l'IFSI- IFAS du CH du Mans et au CDI du l'IFSI – IFAS du Pôle Santé Sarthe Loir.

Ce Portail vous permet d'effectuer vos recherches au CDI et à distance :

<https://ifsi-lemanslafleche.centredoc.fr>

Un compte utilisateur (identifiant : initial de votre prénom et nom de famille, ex : sdupont) vous a été ouvert et un mot de passe attribué (par défaut votre année de naissance) Ce compte permet de consulter le prêt en cours, de vérifier la durée d'emprunt, de réserver des documents et d'enregistrer les recherches dans un « panier » et de pouvoir consulter les abonnements numériques.

### **NETVIBES**

Le CDI met à la disposition des étudiants deux portails d'information pour les aider dans leur recherche.

[www.netvibes.com/ifsidichlemans](http://www.netvibes.com/ifsidichlemans)  
[www.netvibes.com/veilleifsichlemans](http://www.netvibes.com/veilleifsichlemans)

### **LE PRET :**

Il est possible d'emprunter 5 livres et 5 revues pour les élèves IFAS et étudiants infirmiers.  
 Le personnel du Centre hospitalier est limité à 5 documents (livres et revues confondus).

Certains ouvrages sont exclus du prêt, ils portent la mention « exclus du prêt » ou « consultation sur place ».

Les collections « Nouveaux Cahiers de l'infirmière » et « Cahiers des Sciences Infirmière » ne sont pas empruntables par le personnel du CHM et du Pôle Santé Sarthe Loir.

Durée de prêt :

- livre : 5 semaines,
- revues : 2 semaines jours,
- collections « Nouveaux Cahiers de l'infirmière » et « Cahiers des sciences infirmières » : 2 semaines
- DVD : 1 semaine.



Les retards sont sanctionnés par des pénalités.

### **PENALITES :**

Un mail de relance est adressé aux personnes en retard et ensuite des pénalités s'appliquent :

- Etudiant en soins infirmiers : **une heure de classement par jour de retard**
- Elèves IFSI/IFAS : **une heure de classement par jour de retard.**
- Personnel hospitalier, stagiaires cadre : **une amende de 0,50€/jour** sera demandée de date à date.

**TOUT LIVRE EGARE, DETERIORE EST A REMBOURSER PAR L'INTERESSE.**

	 Formation financée par La Région des Pays de la Loire	<b>Institut de Formation en Soins Infirmiers</b>		Référence : <b>IFSI - CDI</b>
		<b>REGLEMENT MISE A JOUR : JUN 21</b>	<b>REGLEMENT INTERIEUR CDI – IFSI CHM LE MANS</b>	Page : 3/4



### **CRISE SANITAIRE :**

En cas de crise sanitaire, les conditions d'accès et de prêts sont susceptibles d'être modifiés.

Le port du masque est obligatoire.

Le nombre de personne pouvant être en même temps au CDI est limité à 16 et seulement 2 personnes par table. Les chaises et les tables ne peuvent être déplacées.

Seuls les espaces de travail sont utilisables. Il vous est demandé de désinfecter la table utilisée avant de quitter le CDI.

	 Formation financée par La Région des Pays de la Loire	<b>Institut de Formation en Soins Infirmiers</b>		Référence : <b>IFSI - CDI</b>
		<b>REGLEMENT MISE A JOUR : JUN 21</b>	<b>REGLEMENT INTERIEUR CDI – IFSI CHM LE MANS</b>	Page : 4/4

NOM :

Prénom :

Service

Fonction :

Merci de **RECOPIER LA MENTION** :

**« J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du Centre de Documentation de l'I.F.S.I du Centre Hospitalier du MANS, j'en accepte les conditions et je m'engage à les respecter ».**

Date

Signature,